

Fiche action	22.2	Développer les modes de déplacement doux et la desserte en transports collectifs
Dispositif		CONTRAT DE DÉVELOPPEMENT DURABLE RHÔNE ALPES
Contrat	DV1A	Bassin de Bourg-en-Bresse
Axe	2	Valoriser notre cadre de vie en préservant nos ressources environnementales
Objectif	22	Une politique de lutte contre le changement climatique

Contexte :

Les déplacements apparaissent comme un enjeu central pour la dynamique du territoire. En effet, l'ensemble des communes du Bassin se sent concerné par les besoins et parfois les difficultés d'accès à la ville centre. De même, le territoire affiche une forte ambition pour le développement du transport collectif et des modes doux. Cette ambition se traduira d'une part dans la déclinaison des actions du Plan Climat Energie Territorial et d'autre part, dans le cadre de nos actions tourisme nature avec la définition d'un schéma des aménagements modes doux et la création de voies vertes.

Ainsi, une politique des déplacements ne pourra être réussie que par une approche large de la problématique en partenariat avec les autorités organisatrices des transports : Région, Département et Bourg-en-Bresse Agglomération. Des premières pistes ont été travaillées dans le cadre de la démarche de Politique Globale des Déplacements initiée par la Communauté d'Agglomération en partenariat avec Cap 3B et le Syndicat Mixte du SCOT Bourg Bresse Revermont.

Description :

En complément des autres approches présentes dans le programme d'actions, la Région Rhône-Alpes interviendra à travers cette fiche action dédiée aux transports sur :

1. des études complémentaires relatives :

- aux modes de déplacements cyclables et modes doux,
- à l'extension des transports urbains,
- à l'opportunité et à la faisabilité de transports collectifs interurbains entre pôle structurants et unité urbaine;
- à l'opportunité de création, d'extension et de gestion d'un système de transport à la demande à l'échelle du territoire ou d'une intercommunalité au minimum.

2. la réalisation de tests d'expérimentations résultants des préconisations de ces études (aide au démarrage des services mis en place, aide à l'investissement pour l'acquisition de véhicules, progiciels...)uniquement dans le cadre de TAD.

3. des aménagements cyclables et modes doux structurants dans le cadre d'une définition intercommunale (itinéraires, jalonnements, parcs de stationnements vélos...)

4. Des actions de sensibilisation et de communication relatives à la promotion des modes alternatifs à la voiture

Périmètre concerné par cette action et degré de transversalité :

Ensemble des communes du Bassin de Bourg-en-Bresse

Bénéficiaire : Groupements intercommunaux, autorités organisatrices, communes...

Responsable local du projet : Patrick BOURRASSAUT

Syndicat Mixte de développement du Bassin de Bourg-en-Bresse - Cap 3B

68 avenue de Parme 01 000 BOURG EN BRESSE

Tel : 04/74/47/25/40 Fax:04/74/45/14/88

Partenaires associés : EPCI, SM des SCOT, SNCF, Transports urbains, Région...

Plan de financement prévisionnel (€):

Dépenses en euros	Nature	Montant total	dt éligible RR	
Aménagements cyclables et modes doux (hors VRD)	INV	430.000	430.000	
Expérimentations (uniquement pour les TAD)	FCT	100.000	100.000	
Etudes	FCT	50.000	50.000	
Total des dépenses	INV	430.000	430.000	
Total des dépenses	FCT	150.000	150.000	
Recettes en euros		Mt subventionnabl	Subv / Montan	Taux
Subvention RRA		580.000	174.000	30%
Total des subventions			174.000	
Auto-financement			406.000	70%
Total des recettes			580.000	

Pourcentage d'opérations prévues en investissement : 74%

Echéancier prévisionnel de mise en oeuvre :
2010 - 2016

Suivi et évaluation :

Développement de la part modale consacrée aux déplacements en transports collectifs et doux

Observations :

Action qui participe à la démarche PCET